

Règlement

LA 2026 - Rando CYCLO FESTIVE

Article 1 : Présentation

LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE est une randonnée cyclotouriste, sans classement ni chronométrage, organisée par l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie. LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE s'inscrit dans la charte des organisations de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Article 1-1 : La Cyclo Tourisme de 47 km Pierrefitte-Nestalas – Col du Tourmalet

Ce parcours non chronométré de 31 km environ, en fonction de votre forme du moment relie Pierrefitte-Nestalas au Col du Tourmalet.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

Le départ sera donné à Pierrefitte-Nestalas Place de la Mairie le dimanche 21 juin à 8h30 et l'arrivée aura lieu au col du Tourmalet. 2 itinéraires possibles :

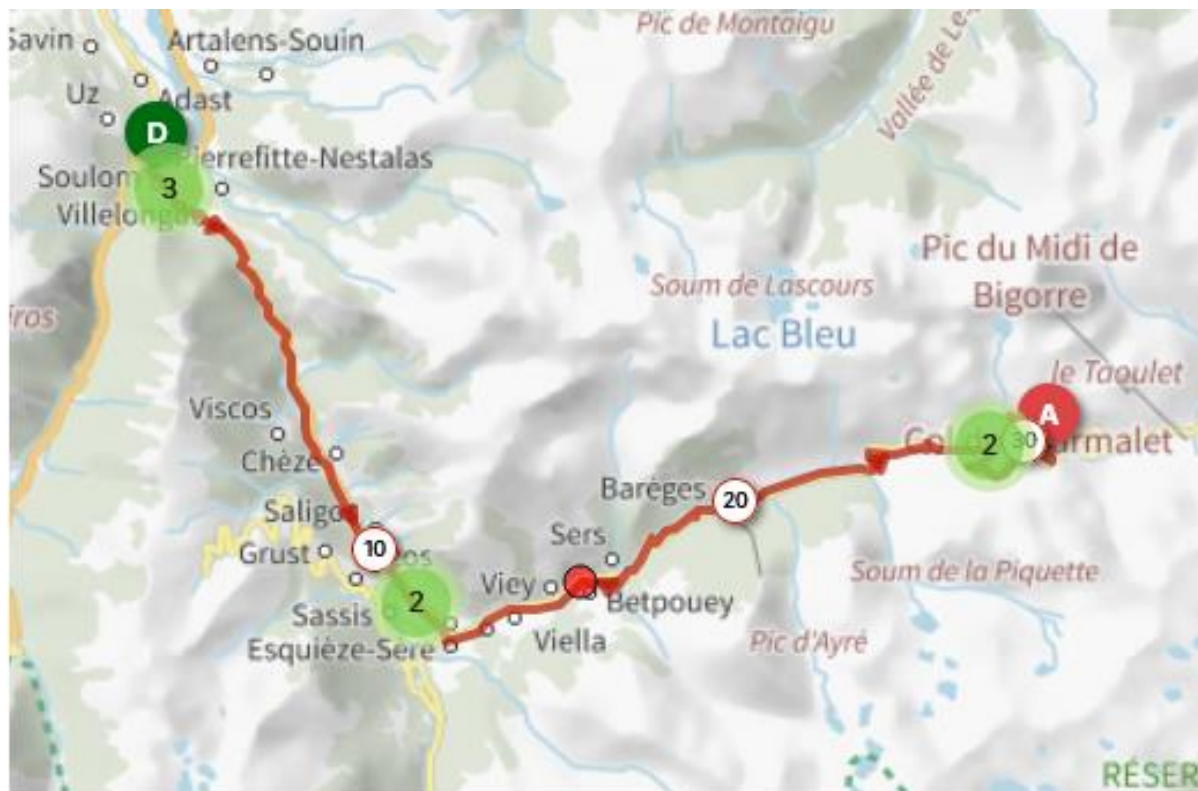
- Départ à 8h30 Pierrefitte-Nestalas, place de la Mairie via Esquièze-Sère puis Barèges jusqu'au Col du Tourmalet (31km pour 1712m D+).
- Départ 9h30 à Esquièze-Sère, 1 place Montblanc (Carrefour Market) pour la montée du col du Tourmalet (18,95km pour 1 458mD+)

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com



Article 2 : Condition d'admission

LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE est ouverte à toute personne. Cet événement non chronométré n'exige ni certificat médical ni licence.

L'attention des participants est attirée sur le fait que cette randonnée nécessite parfois des efforts intenses ou continus.

En conséquence, chaque participant doit attester qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours, qu'il a pris connaissance des difficultés de ce parcours et des consignes de sécurité. L'approbation du présent règlement vaut attestation.

Article 3 : Règles de circulation

LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE emprunte des routes ouvertes à la circulation imposant à chaque participant le respect du code de la route et de la réglementation locale régissant la circulation.

Les départs sont libres dans la limite des horaires indiqués sur la fiche Points d'Accueil et Horaires.

Il n'est pas prévu de départ groupé.

Le parcours, non contractuel, est prévu sous réserve d'autorisation et peut être

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

modifié par l'organisateur en cas de nécessité jusqu'au départ de la randonnée.

Article 4 : Équipements

Le port du casque est recommandé pendant toute la durée de la randonnée. Les participants doivent également se munir d'un système d'hydratation.

Les vélos à assistance électriques conformes à la réglementation française sont admis.

Article 5 : Points d'accueil

Les points d'accueil sont ouverts sur la base de vitesses comprises entre 10 et 20 km/h à compter du premier départ. Les horaires d'ouverture et de fermeture de chaque point d'accueil sont disponibles en annexe de ce règlement.

Article 6 : Responsabilité et assurance

Un contrat d'assurance a été souscrit par l'organisateur couvrant uniquement les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Les participants ne pourront pas prétendre aux garanties de l'assurance responsabilité civile prise par l'organisation.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFCT sont couverts pour les dommages corporels et les dommages aux biens qu'ils subissent par le contrat souscrit lors de leur affiliation et dans la limite des garanties offertes par la formule choisie.

Il est vivement conseillé, aux non licenciés FFCT de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG) décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Le participant, en sa qualité de propriétaire ou de locataire, accepte expressément conserver la garde de ses biens personnels pendant la randonnée. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés au parking vélo à l'arrivée. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'ATVG pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 7 : Droit à l'image et données personnelles

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, sans limitation de temps et sans limite géographique.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Vous pouvez être amené à recevoir des informations de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Article 8 : Environnement

Les participants s'engagent à respecter les lieux qui les reçoivent et les abords des routes empruntées par LA 2026 – Rando CYCLO FESTIVE. Les participants pourront être tenus pour responsables des dégradations constatées.

Il est formellement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques, épiluchures, ...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur les points d'accueil, elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés pour s'en débarrasser. Les participants s'engagent à respecter les plantations et cultures, la faune et la flore. Ces règles sont également applicables aux accompagnants.

Article 9 : Annulation par l'organisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un participant (quelle qu'en soit la raison) aucun dédommagement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Article 10 : Sécurité

Le numéro sécurité : **06 83 85 15 54** ne doit être utilisé que lors d'un problème lié à la sécurité.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

- Circuit fléché temporairement
- Tout participant se doit de porter assistance à un participant en difficulté.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (Routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des signaleurs seront placés sur le long du parcours à des endroits stratégiques.

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST

ARGÈLES-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com